

COMMUNAUTE DE COMMUNES AUX SOURCES DU CANAL DU MIDI

20 RUE JEAN MOULIN 31250 REVEL

DECISION DU PRESIDENT N°2024-117

Réf : BM

OBJET : Saint-Ferréol – prestation de collecte de corbeilles de propreté hors saison estivale

Le Président de la Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi,

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10,
- Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 mars 2024 portant délégations données à Monsieur le Président,
- Vu l'offre proposée par POINT NETT – 11 chemin de l'Horte – Bordeneuve – 31250 Revel.

Considérant la nécessité de prévoir la collecte des corbeilles de propreté situées aux abords de l'Espace Sport et Nature de Saint-Ferréol pour la période du 2 octobre 2024 au 31 mai 2025.

DECIDE de signer l'offre proposée par POINT NETT pour un montant mensuel de 230,00 € HT soit 276,00 € TTC correspondant à 4 interventions par semaine pour la collecte de 7 corbeilles de propreté sur le site de l'Espace Sport et Nature.

Il est précisé que la facturation mensuelle sera établie sur la base des prestations réalisées, dans la limite d'un montant maximum de 1 840,00 € HT soit 2 208,00 € TTC pour la période du 2 octobre 2024 au 31 mai 2025.

INFORME QUE

La présente décision sera soumise aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations conformément à l'article L5211-10 du C.G.C.T. et fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Communautaire.

La présente décision sera publiée sur le site internet de la Communauté de communes .

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV – 31000 TOULOUSE) dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Fait à REVEL, le

16 SEP. 2024

Le Président
Laurent HOUROUE

